

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2024**

DELIBERATION N° 2024/113

**CESSION D'UNE PARCELLE APPARTENANT À LA CCVUSP
AU G.I.E. LES PRODUITS DE L'UBAYE À JAUSIERS**

Date de convocation : 24 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absent(s) : **11**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **6**

Résultat du vote :

Votants : **21**

- dont « pour » : **21**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **DONNEAUD** Chantal (*quitte la séance après le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Jacques FORTOUL*), **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth et **PIGNATEL** Agnès.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **ISOARD** Bernard, **OLIVERO** Albert, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, et **TRON** Jean-Michel.

EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **OCCELLI** Chloé (*pouvoir à PELLOUX Jacques*), **OKROGLIC** Dominique (*pouvoir à BARDIN Régine*), et **REYNAUD** Sandra (*pouvoir à GARCIER-RICHAUD Hélène*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à MILLION-ROUSSEAU Daniel*), et **ORTUNO** Miguel (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*).

ABSENTS :

Mmes **BANCILLON BOË** Fabienne, **GARCIER** Clarisse, **MATTERA** Wendy et **VAGINAY-RICOURT** Sophie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine

OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE APPARTENANT À LA CCVUSP AU G.I.E. LES PRODUITS DE L'UBAYE À JAUSIERS

Exposé des motifs :

La CCUVSP est propriétaire d'une friche depuis 2009 : un ensemble immobilier de 7 000 m² comprenant l'ancienne caserne Breissand. Le site représente 2 700m² de bâtiment et 2.3 ha de terrain, laissés à l'abandon depuis le départ de l'armée.

Depuis 2023, une nouvelle dynamique locale se crée autour de Breissand, incluant un projet de tiers-lieu nourricier piloté par la CCVUSP. Le GIE Les produits de l'Ubaye entend développer son activité. A ce titre, il souhaite acquérir une parcelle de terrain auprès de la CCVUSP dans le but d'agrandir son espace de stationnement. Il a pour cela établi une proposition d'achat à la CCVUSP.

Entendu l'exposé

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un établissement public de coopération intercommunale donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. La délibération est prise au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité. » ;

VU l'article L.3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les dispositions du livre III, du titre VI du code civil relatif à la vente ;

VU l'acte de vente - copie authentique en date du 18 décembre 2009, publié et enregistré le 24/12/2009 à la conservation des Hypothèques de Digne les Bains 2009 D N°12963, par lequel l'Etat cède à la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye un ensemble immobilier situé sur la commune de Jausiers composé d'une caserne « Quartier Breissand » et des terrains cadastrés AB 0035, AB 0088, AB 0089 et AB 0256, ledit acte emportant droits et obligations du vendeur et de l'acquéreur ;

VU le bien concerné décrit ci-après, propriété de la CCVUSP en vertu de l'acte nommé ci-dessus :

SECTION	N°	LIEU DIT	Surface en m2
AB	0035	QUARTIER SAINTE ANNE – BREISSAND	23 210 m²

VU le projet du GIE Les produits de l'Ubaye de développer son activité et notamment de prévoir davantage de stationnement pour offrir un meilleur accueil à ses clients et laisser respirer l'établissement ;

VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Vaucluse en date du 1^{er} septembre 2023, valable pour une durée de 18 mois et estimant la valeur vénale du terrain à 24.25 € /m².

VU la proposition d'achat par le GIE Les produits de l'Ubaye d'une partie de la parcelle AB35 pour une superficie de 3 500 m² au prix unitaire de 24 € soit un total de 84 000 € (quatre-vingt-quatre-mille euros).

VU le projet de plan de division de parcelle AB 35 ci-annexé, identifiant la parcelle AB n°346 pour une contenance cadastrale de 35a 35ca correspondant à la demande du GIE ;

VU le projet de compromis de vente ci-annexé ;

Sur proposition de la Présidente d'accepter la cession au GIE Maison de Produits de Pays de la nouvelle parcelle AB 346 au prix de 84 000 € ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge du pôle « Attractivité du territoire » ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONSTATE** l'accord de la CCVUSP et du GIE Les produits de l'Ubaye quant à la cession ;
- **APPROUVE** ainsi la cession au GIE Les produits de l'Ubaye de la parcelle section AB n°346 lieu-dit Sainte-Anne d'une surface de 35a 35ca au prix de 84 000 € (quatre-vingt-quatre-mille euros).
- **PRECISE** que les frais notariés restent à la charge du GIE Les produits de l'Ubaye.
- **DIT** que les écritures correspondant à cette cession seront prévues au Budget Primitif Principal 2024 de la CCVUSP
- **DIT** que les modalités de paiement se feront au comptant.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le compromis, l'acte de vente et tous les documents afférents à ladite vente ;
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toutes publications requises ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUIES

Signé par : Elisabeth JACQUIES
Date : 05/08/2024
Qualité : Présidente

